

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **TRANSALLIANCE EUROPE S.A.** (arrêté N° **1/2024/0461** du **18 décembre 2024**) pour la cessation d'activités d'une cabine de peinture et du stockage de substances et mélanges classés (1/13/0233) à Dudelange, 226, Wolser G.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **24 décembre 2024** au **3 février 2025**

Bettembourg, le 20 décembre 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

